

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 17 MARS 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Janic Boisvert

ABSENCE : M^{me} Valérie Dufour
 M. Philippe Roy

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-03-66

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 ;**
- E. État de la situation financière au 28 février 2025 ;**

F. Acceptation des comptes à payer pour le mois de février 2025 ;

G. Correspondance :

- a. Correspondance de M. Guy Deschênes, directeur de Sacopan concernant les prévisions budgétaires ;
- b. Correspondance de M. Rodrigue Laprise relativement à la publication internet des avis publics et autres documents ;
- c. Correspondance de M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, concernant les tarifs douaniers de 25 % et le soutien des entreprises québécoises et canadiennes ;
- d. Correspondance de la municipalité de Ste-Christine concernant les enjeux du camp de jour estival ;
- e. Correspondance de la municipalité de Sainte-Madelaine, relativement à la contribution municipale hors territoire de la municipalité émise par l'autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2025 ;
- f. Correspondance de la municipalité de St-Fabien-de-Panet concernant une demande d'appui de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés MELCFP ;
- g. Correspondance de la municipalité de Rémigny concernant une demande d'appui-Dénonciation au gouvernement du Québec (absences d'ajustement financier des programmes financiers aux municipalités) ;
- h. Correspondance de M^{me} Michelle Gauthier, relativement à une demande d'installation d'un lampadaire à l'intersection du chemin St-Pierre et du chemin du Moulin ;

H. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

I. Administration générale :

- a) Dépôt du rapport des états financiers de la Société de développement de Sacré-Cœur ;
- b) Reddition de compte agent de développement 2023-2024 ;
- c) Renouvellement à l'Union des municipalités du Québec ;
- d) ADMQ – Formation en salle – La gestion contractuelle et soutenir le conseil ;
- e) Inscription au Colloque de Zone – ADMQ ;
- f) Aide financière Club de Soccer Les Élans ;
- g) Système d'alarme édifice municipal ;
- h) Mandat de gestion des ressources humaines en incendie ;
- i) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
- j) Demande d'autorisation Forum des communautés forestières ;
- k) Revue Côte-Nord économiq ;
- l) Prix de vente terrains rue Tremblay ;
- m) Transfert de budget ;
- n) Dépôt du compte-rendu de la rencontre avec la Société de Développement de Sacré-Cœur ;
- o) Assurances générales l'union des municipalités du Québec (UMQ) – 2025 ;
- p) Proposition d'activité de financement ;
- q) Embauche d'un (e) agent(e) de développement communautaire, Loisirs, tourisme et culture ;

- r) Mandat de gestion des ressources humaines en urbanisme ;

J. Transport :

- a) Dépôt d'un avis transmis aux résidants du chemin du Vieux Pont;
- b) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2025-2026 ;
- c) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de comptes 2024;
- d) Travaux de nettoyage des regards d'égout pluvial de la municipalité, à la station de pompage d'égout ;
- e) Piquetage emprise de route chemin du Moulin ;

K. Hygiène du milieu :

- a) Nettoyage collectif sur un terrain de la Municipalité de Sacré-Cœur ;

L. Urbanisme :

- a) Dépôt des permis émis en février 2025 ;
- b) Projet de restauration des rives de la rivière Saguenay ;
- c) Projet de résolution demande PPCMOI de M^{me} Monique Belley ;
- d) Projet de résolution demande PPCMOI Municipalité de Sacré-Cœur 2025-001 ;

M. Tourisme :

- a) Dépôt du nouveau guide et de la carte vélo ;
- b) Adhésion Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- c) Capsules touristiques 2024 Radio CHME ;
- d) Implantation d'une station de lave-glçce ;

N. Culture :

- a) Dépôt du rapport d'activité « M^{me} Chose raconte » ;
- b) Forum à vive allure 2025 ;

O. Loisir :

- a) Embauche de moniteurs (trices) de terrain de jeux et camp de jour – Saison estivale 2025 ;
- b) Réparation du système d'alarme incendie au centre récréatif ;
- c) Autorisation fermeture du système de réfrigération du centre récréatif de Sacré-Cœur ;
- d) Rapport d'activité de la semaine de relâche 2025 ;

P. Santé et Bien-être :

- a) Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2025 (28-02-2025) ;

Q. Incendie :

- a) Dépôt du Rapport des activités du mois de février 2025 ;

- b) Démission du directeur incendie ;
- c) Autorisation paiement deux appareils respiratoires neufs 2025 ;
- d) Autorisation paiement test annuelle mâchoire de vie ;
- e) Autorisation d'achat de trois (3) batteries supplémentaires pour les APRIA G1 ;
- f) Autorisation paiement changement de suspension véhicule 968 ;
- g) Dépôt du Rapport d'activité 2024 au ministère de la Sécurité publique ;

R. Embellissement : (aucun point)

S. Demandes d'appui et de reconnaissance :

- a) Appui - Promotion de l'achat local ;

T. Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'autorisation pour la Marche Myélome multiple ;
- b) Demande de prêt de la salle municipale - Société de développement ;

U. Affaires nouvelles :

- a) Camp de jour – Enjeu ;
- b) Demande d'appui – Dénonciation au gouvernement du Québec (absence d'ajustement financier des programmes financiers aux municipalités ;

V. Période de questions

W. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2025-03-66

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 28 février 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 28 février 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-67

Acceptation des comptes à payer – Février 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des

comptes à payer en date du 17 mars 2025 totalisant **367 142,29 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 23 279,77 \$

Paiement par dépôt automatique 89 241,85 \$

Paiement par prélèvement automatique 43 062,34 \$

Paiement payé d'avance 211 558,33 \$

M^{me} Lise Boulianne procède à la lecture du résumé de la correspondance reçue à la municipalité.

Correspondance :

- a) Correspondance de M. Guy Deschênes, directeur de Sacopan concernant les prévisions budgétaires ;
- b) Correspondance de M. Rodrigue Laprise relativement à la publication internet des avis publics et autres documents ;
- c) Correspondance de M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, concernant les tarifs douaniers de 25 % et le soutien des entreprises québécoises et canadiennes ;
- d) Correspondance de la municipalité de Ste-Christine concernant les enjeux du camp de jour estival ;
- e) Correspondance de la municipalité de Sainte-Madelaine, relativement à la contribution municipale hors territoire de la municipalité émise par l'autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2025 ;
- f) Correspondance de la municipalité de St-Fabien-de-Panet concernant une demande d'appui de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés MELCFP ;
- g) Correspondance de la municipalité de Rémigny concernant une demande d'appui-Dénonciation au gouvernement du Québec (absences d'ajustement financier des programmes financiers aux municipalités) ;
- h) Correspondance de M^{me} Michelle Gauthier, relativement à une demande d'installation d'un lampadaire à l'intersection du chemin St-Pierre et du chemin du Moulin ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Guillaume Lavoie, conseiller, M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

Dépôt

Dépôt du rapport des états financiers de la Société de développement de Sacré-Cœur

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des états financiers de la Société de développement de Sacré-Cœur.

DÉSOLUTION 2025-03-68

Reddition de compte agent de développement 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur doit procéder à la reddition de compte dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – agents de développement municipaux pour l'année 2023-2024;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la reddition de compte dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – agents de développement municipaux pour l'année 2023-2024.

RÉSOLUTION 2025-02-69

Renouvellement d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - 2025

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2025 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 1 131,47 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-70

ADMQ – Formation en salle – La gestion contractuelle et soutenir le conseil

CONSIDÉRANT QUE M. Jeannot Lepage désire suivre la formation en salle « La gestion contractuelle (diverses vérifications) & soutenir le conseil et concrétiser les orientations municipales (bonnes pratiques) » ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription pour ladite formation sont d'environ 390 \$ plus taxes pour les membres de l'ADMQ ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'inscription de M. Jeannot Lepage à la formation en ligne « La gestion contractuelle (diverses vérifications) & soutenir le conseil et concrétiser les orientations municipales (bonnes pratiques) », pour un montant d'environ 448,40 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-71-

Inscription au Colloque de Zone – ADMQ

CONSIDÉRANT l'invitation de M^{me} Brigitte Vachon, présidente et M. Marc-André Palin, directeur général de l'ADMQ afin d'assister au Colloque de Zone de l'ADMQ le 1^{er} et 2 avril 2025 à Baie-Comeau ;

IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ, qui aura lieu le 1^{er} et 2 avril 2025 à Baie-Comeau : le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2025-03-72

Aide financière Club de Soccer Les Élans

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur contribue au programme de subvention des organismes dépendants ;

CONSIDÉRANT QUE le calcul des subventions prend en considération le nombre d'inscriptions, la présence d'autofinancement et le surplus ou déficit acquis au courant des années antérieures ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 2 090,00 \$ pour l'année 2024 : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Résolution 2025-03-73

Systeme d'alarme édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE lorsque nous désirons procéder au nettoyage des toilettes du village relais, l'employé est obligé de désarmer le système d'alarme situé au premier étage puisque la nouvelle salle d'eau située dans les archives n'a pas de panneau de contrôle d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE chaque panneau de contrôle est équipé d'un clavier avec code unique pour chaque utilisateur et qui requiert la présence d'un responsable sur place pour désarmer le système en cas d'alarme, ce qui pourrait être remplacé par un système à puce;

CONSIDÉRANT QUE Secuor nous propose leur service pour l'ajout de clavier et de puces pour un montant de 2 850,00 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Sécuor au montant de 3 277,35 \$ pour l'ajout de clavier et de puces; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-03-74

Mandat de gestion des ressources humaines en incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire se prémunir d'une aide pour le recrutement du nouveau personnel en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Larouche, consultant RH, offre un service d'accompagnement pour le recrutement d'un directeur incendie d'environ 3 500,00 \$ taxes non incluses plus les frais de séjours ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'offre de service de Michel Larouche consultant RH soit autorisé pour un montant d'environ 4 024,13 \$ taxes incluses plus les frais de séjours applicables ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-03-75

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

RÉSOLUTION 2025-03-76

Demande d'autorisation Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières se tiendra le 1^{er} avril 2025, à l'Auberge des Iles, à Saint-Gédéon;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Lise Boulianne désire participer au Forum des communautés forestières ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les inscriptions de M^{me} Lise Boulianne au Forum des communautés forestières qui se tiendra 1^{er} avril 2025, à l'Auberge des Iles, à Saint-Gédéon ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le remboursement des dépenses encourues par cette dernière et reliées à ces événements.

RÉSOLUTION 2025-03-77

Prix de vente terrains rue Tremblay

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le prix de vente des cinq terrains vacants sur la rue Tremblay pour la période de 2025 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE le prix établi en 2024 sera prolongé pour les années 2025 à 2028;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fixer le prix de vente des terrains de la rue Tremblay comme suit :

Lot 4 701 259	14 133,00 \$ taxes non incluses
Lot 4 701 262	14 133,00 \$ taxes non incluses
Lot 4 701 264	14 133,00 \$ taxes non incluses
Lot 4 701 274	14 133,00 \$ taxes non incluses
Lot 4 701 277	14 827,00 \$ taxes non incluses

Résolution 2025-03-78

Transfert de budget

CONSIDÉRANT QU'un transfert de budget de 4 741,00 \$ est requis des postes 02-190-00-999, 02-290-00-999, 02-390-00-999, 02-455-00-999, 02-590-00-590, 02-690-00-999 et 02-702-90-999 vers le poste 02-130-00-413;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le transfert budgétaire des comptes suivants, 02-190-00-999, 02-290-00-999, 02-390-00-999, 02-455-00-999, 02-590-00-590, 02-690-00-999 et 02-702-90-999 vers le poste 02-130-00-413;

Dépôt

Dépôt du compte-rendu de la rencontre avec la Société de développement de Sacré-Cœur

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du compte rendu de la rencontre avec la Société de développement de Sacré-Cœur.

Résolution 2025-03-79

Assurances générales l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - 2025

CONSIDÉRANT QUE l'assurance générale/Quote-part fonds de garantie responsabilité/terme du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026 au montant de 1 844.00 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance générale/Quote-part fonds de garantie biens/terme du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 au montant de 1 460.00 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'assurance général de l'UMQ est au montant de 832.97 \$, taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des assurances générales/Quote-part responsabilité et biens pour un montant de 4 261.71 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2025-03-80

Proposition d'activité de financement

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Dallaire désire offrir ses services bénévoles pour organiser diverses soirées et activités dans le but de récolter des fonds pour le projet des vélos électriques ;

CONSIDÉRANT QUE les activités suivantes pourraient être organisées :

- Cinéma en plein air (durant l'été) : Les revenus seraient générés par l'entrée payante, la vente de sucreries, la cantine et un tirage 50/50.
- Soirée dansante : Les revenus seraient générés par les entrées, le bar et un tirage 50/50.
- Soirée karaoké : Les revenus seraient générés par les entrées, le bar et un tirage 50/50.
- Roulathèque disco/rétro : Les revenus seraient générés par les entrées, le bar, la cantine, la vente de sucreries et un tirage 50/50.
- Souper spaghetti (comme déjà discuté avec l'équipe municipale) : Les revenus seraient générés par la vente des repas et un tirage 50/50.

CONSIDÉRANT QUE Cake en Folie propose de reverser 1 \$ par boisson vendue dans notre commerce pendant une période déterminée, jusqu'à atteindre le prix d'un vélo, afin de « parrainer un vélo »;

CONSIDÉRANT QUE pour maximiser les revenus, la gratuité des salles ainsi qu'un soutien pour l'achat de quelques décorations et matériels nécessaires à l'organisation de ces événements sont demandés;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de rassembler des fonds de manière amusante et collaborative pour soutenir ce projet qui bénéficiera à toute la communauté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Catherine Dallaire à réaliser des activités de financement dans le cadre du projet de vélos électriques ;

Résolution 2025-03-81

Embauche d'un(e) agent(e) de développement communautaire, culture, tourisme et loisirs

CONSIDÉRANT QUE, selon les recommandations du comité formé pour les entrevues, il est recommandé de procéder à un nouvel affichage du poste ;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Larouche, consultant RH, offre un service d'accompagnement pour le recrutement d'un(e) agent(e) de développement communautaire, culture, tourisme et loisirs pour un montant d'environ 3 500 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à un deuxième affichage du poste ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre de service de M. Michel Larouche, consultant RH pour le recrutement d'un(e) agent(e) de développement communautaire, culture, tourisme, loisirs pour un montant d'environ 4 024,13 \$, taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-03-82

Mandat de gestion des ressources humaines en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire se prémunir d'une aide pour le recrutement du nouveau personnel en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Larouche, consultant RH, offre un service d'accompagnement pour le recrutement d'un technicien en urbanisme d'environ 3 500,00 \$ taxes non incluses plus les frais de séjours ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'offre de service de Michel Larouche consultant RH soit autorisé pour un montant d'environ 4 024,13 \$ taxes incluses plus les frais de séjours applicables ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Transport

Dépôt

Dépôt d'un avis transmis aux résidants du chemin du Vieux Pont

Le service technique de la Municipalité de Sacré-Cœur dépose l'avis transmis aux résidants situé de l'autre côté du pont couvert Louis Gravel, les informant que le service incendie ne pourra intervenir en cas d'incendie, puisque la limite de charge du pont empêche la circulation des véhicules incendie sur ce pont.

Copie de la lettre a été transmise également au service incendie de Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2025-03-83

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2025-2026

ATTENDUE QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage (chlorure de sodium) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2025-2026 ;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;
- **QUE** la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;
- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

- **QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ ;
- **QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 2025-03-84

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déclarer au ministère des Transports les travaux réalisés pour un montant de 119 115,98 \$ pour l'entretien du réseau 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Résolution 2025-03-85

Travaux de nettoyage des regards d'égout pluvial de la municipalité, à la station de pompage égout

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule offre de services ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Sani-Charlevoix nous propose une offre de services pour l'exécution des travaux de vidange des regards d'égout pluvial de la municipalité et de la station de pompage au montant de 8 395,00 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST proposé par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer à la Compagnie Sani-Charlevoix les travaux de vidange des regards d'égout pluvial de la municipalité, de la station de pompage, de la halte routière et du quai de l'anse de roche au montant de 9 652,15 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-86

Piquetage emprise de route chemin du Moulin

CONSIDÉRANT QUE l'emprise du chemin du Moulin doit être piquetée afin de connaître exactement où se situe notre propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cette emprise de route pourrait être utilisée pour les véhicules automobiles ainsi que pour le sentier de motoneiges;

CONSIDÉRANT QUE Chiasson & Thomas, arpenteur-géomètre, nous propose leur service pour le piquetage de l'emprise de route sur environ 1 300 mètres pour un montant de 4 000,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Chiasson & Thomas, arpenteur-géomètre au montant de 4 599,00 \$ taxes incluses pour le piquetage d'une partie de l'emprise du chemin du Moulin (C-900); le coût étant approprié à même le budget régulier.

Hygiène du milieu : (aucun point)

RÉSOLUTION 2025-03-87

Nettoyage collectif sur un terrain de la Municipalité de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QU'un comité organisateur souhaite procéder sur une base volontaire, à un nettoyage collectif de l'environnement sur un terrain appartenant à la municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se tiendra le samedi 31 mai prochain, de 8 h à 15 h ;

CONSIDÉRANT QUE le lieu ciblé est le cours d'eau de l'Église et plus précisément, à partir du ponceau, en bas du Garage Jos Perron jusqu'à l'ancien terrain de camping ;

CONSIDÉRANT, le comité organisateur possède tout le matériel nécessaire et qu'il a le soutien de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin de réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE nous inviterons la population à se joindre à nous ;

CONSIDÉRANT QUE le comité communiquera avec l'organisme des bassins versants de La Haute-Côte-Nord ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur approuve le nettoyage collectif de l'environnement sur un terrain appartenant à la municipalité de Sacré-Cœur par le comité organisateur (Marylise Bouchard, Annick Tremblay et Rodrigue Maltais).

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt du rapport des permis émis en février 2025

Au mois de février 2025, 10 permis ont été délivrés pour un total annuel de 18 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 102 000 \$ et le montant des permis s'élève à 170 \$;

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en février 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-88

Projet de restauration des rives de la rivière Saguenay

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Mariska Desmarquis, biologiste et chargée de projet en aménagement, d'EURÉKA souhaite réaliser un grand projet visant à restaurer les rives tout au long de la rivière Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration des municipalités et des organisations de la région est souhaitée afin d'atteindre les objectifs du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est estimé à une valeur de 850 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet a comme objectif d'offrir une revégétalisation 'clé en main' à tous les propriétaires riverains de la rivière Saguenay, et ce, pour toutes les municipalités riveraines de la rivière. Les terrains seront revégétalisés jusqu'à épuisement des fonds. 'La règle sera premier arrivé, premier servi.'

CONSIDÉRANT QUE la grandeur de cette bande riveraine sera déterminée avec les municipalités, celles-ci devront fournir un espace riverain accessible aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'EURÉKA est à la recherche de contribution en biens et services afin de compléter le montage financier, les contributions peuvent se traduire de différentes façons, soit une contribution de 2 500 \$ ou la promotion du projet auprès des citoyens, le prêt d'une salle pour la tenue d'évènement tel qu'une séance d'information, d'aider aux recrutements de riverains, de mettre à disposition une ressource humaine ou encore aider à la logistique des évènements tels que la plantation de la bande riveraine modèle.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur appuie le projet, en accordant une contribution de 2 500 \$ ou la promotion du projet auprès des citoyens et le prêt d'une salle pour la tenue d'évènement tel qu'une séance d'information, d'aider aux recrutements de riverains, de mettre à disposition une ressource humaine ou encore aider à la logistique des évènements tels que la plantation de la bande riveraine modèle.

Projet de résolution demande PPCMOI de M^{me} Monique Belley

Reporté

RÉSOLUTION 2025-03-89

Projet de résolution demande PPCMOI Municipalité de Sacré-Cœur 2025-001

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de la municipalité relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT QUE le site contrevient aux règlements municipaux en vigueur (ou implique une modification d'usage dans le zonage de la municipalité et qu'elle entreprendra cette démarche), même si l'implantation des structures de télécommunications est de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

CONSIDÉRANT QU'en raison des objectifs de couverture du réseau, du fait que le site visé constitue et offre le moindre impact pour la municipalité et présente le moins de contraintes liées à l'ingénierie du réseau.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le projet de résolution de la demande de P.P.C.M.O.I numéro 2025-001 soumise par la Municipalité de Sacré-Cœur aux fins : d'intégrer l'usage d'Antenne de radiocommunication et radiodiffusion ;

Tourisme :

Dépôt

Dépôt du nouveau guide et de la carte vélo

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du nouveau guide et de la carte vélo de la Véloroute des Bleuets.

RÉSOLUTION 2025-03-90

Adhésion Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sacré-Cœur d'être visible dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean puisque nous sommes à la porte de cette région;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean est au montant de 425,00 \$, taxes non incluses pour l'année 2025;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'adhésion à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2025 pour un montant de 488,64 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-03-91

Capsules touristiques 2025 Radio CHME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur reconnaît l'importance d'utiliser les médias sociaux, notamment la radio, moyen efficace de communication pour toucher un large public;

CONSIDÉRANT QUE selon les pronostics du milieu touristique, nous pouvons prévoir un achalandage touristique exceptionnel pour la saison touristique 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de promouvoir les attraits touristiques de notre municipalité afin d'attirer un nombre accru de visiteurs pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de capsules touristiques 2025 est au montant de 1040 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de capsules touristiques 2025 est au montant de 1195,74 \$ taxes incluses : le coût étant approprié au budget 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-92

Implantation d'une station de lave-glace

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la collectivité de réduire les contenants de plastique de lave-glace;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de la collectivité (SADC) de la Manicouagan désire déposer une demande de financement à la Société du plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur démontre son intérêt et son appui à ce projet afin qu'une de ces installations soit effectuée à Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le projet de station

de lave-glace déposée par la Société de développement de la collectivité (SADC) de la Manicouagan;

QUE si le projet est accepté, le directeur général devra rechercher un endroit pour l'installation de cette installation.

Culture :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité « Mme Chose raconte »

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'activité « Mme Chose raconte ».

Résolution 2025-03 93

Forum à vive allure 2025

CONSIDÉRANT QUE le Forum à vive allure se tiendra les 26 et 27 mars 2025 à Baie-Comeau ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire est disposée à participer à ce forum ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription et d'hébergement sont à la charge de la Municipalité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à participer au Forum à vive allure qui se tiendra les 26 et 27 mars 2025 à Baie-Comeau et que les frais d'hébergement et de transports soient remboursés.

Loisir :

RÉSOLUTION 2025-03-94

Embauche de moniteurs(trices) camp de jour – Saison estivale 2025

M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère, M, Guillaume Lavoie, conseiller manifestent leur intérêt dans ce dossier et s'abstiennent de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

CONSIDÉRANT QUE l'affichage des postes de moniteur - monitrice est terminé depuis le 1^{er} mars 2025 pour la saison estivale 2025 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage à l'embauche d'un maximum de cinq (5) moniteurs (trices) de camp de jour pour la saison estivale 2025 ;

RÉSOLUTION 2025-03-95

Réparation du système d'alarme incendie au centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection du système d'alarme incendie faite par Sécuor en 2024, plusieurs déficiences ont été détectées ;

CONSIDÉRANT QUE Sécuor nous propose leur service pour le remplacement et l'installation des pièces défectueuses au montant de 3 683,03 \$ plus taxes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Sécuor inc. pour le remplacement et l'installation des pièces défectueuses au montant de 4 234,56 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-96

Autorisation fermeture du système de réfrigération du centre récréatif de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE le tournoi Sébastien Gauthier aura lieu le 28 et 29 mars 2025 si la température et l'état de la glace le permettent ;

CONSIDÉRANT QUE les activités régulières prendront fin le 14 mars à 21 h 30 afin de préserver la glace pour le tournoi ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la procédure de fermeture du système de réfrigération le 30 mars 2025 et l'arrêt des activités régulières le 14 mars 2025 à 21 h 30.

Résolution 2025-03-97

Dépôt du Rapport d'activité de la semaine de relâche 2025

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Dion dépose le rapport d'activité de la semaine de relâche 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche a été un succès avec de bons commentaires;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de féliciter et de remercier madame Christine Dion pour sa programmation de la semaine de relâche 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de féliciter et de remercier les employés municipaux d'avoir participé à la tenue de cet événement.

Santé et bien-être :

RÉSOLUTION 2025-03-98

Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2025 (28-02-2025)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 28 février dernier un budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc.;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé fait état de revenus de 122 017 \$ et des dépenses de 297 286 \$ pour un déficit à répartir de 175 269 \$;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le budget révisé 28 février dernier de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 17 527 \$.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois de février en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de février 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-99

Démission du directeur incendie

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Gauthier était depuis plusieurs semaines en arrêt de travail ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Gauthier nous informe de sa démission en tant que directeur incendie en date du 12 février 2025 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de monsieur Yves Gauthier en tant que directeur incendie ;

RÉSOLUTION 2025-03-100

Autorisation de paiement des deux appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que des bouteilles d'air

CONSIDÉRANT QUE nos appareils respiratoires sont arrivés ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons budgété deux (2) APRIA pour l'année 2025 ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de deux appareils respiratoires au montant de 28 368,25 \$, taxes incluses.

RÉSOLUTION 2025-03-101

Autorisation de paiement test annuelle et l'entretien des mâchoires de vie

CONSIDÉRANT QUE les tests annuels des mâchoires de vie sont obligatoires ;

CONSIDÉRANT QUE les tests annuels et l'entretien sont budgétés ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'entretien des mâchoires de vie au coût de 1264,73 taxes incluses.

RÉSOLUTION 2025-03-102

Autorisation d'achat de trois (3) batteries supplémentaires pour les APRIA G1

CONSIDÉRANT QUE la durée de recharge des batteries est de 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE la durée de charge des batteries est de 6 h ;

CONSIDÉRANT QUE nous possédons seulement 4 batteries;

CONSIDÉRANT QUE le coût des batteries est prévu au budget ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des batteries est de 454,16 \$, taxe non incluse pour chaque batterie ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de trois (3) batteries pour les APRIA au montant de 1566,85 \$, taxes incluses; le coût étant approprié au budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-03-103

Autorisation de paiement changement de suspension du véhicule 968

CONSIDÉRANT QUE la suspension du véhicule 968 n'était pas adaptée pour la nouvelle remorque;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la nouvelle suspension sont budgétés ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du changement de suspension du véhicule 968 au coût de 381,13 taxes incluses.

Embellissement : (aucun point)

Demande d'appui :

RÉSOLUTION 2025-03-104

Appui - Promotion de l'achat local

CONSIDÉRANT QUE d'importants tarifs douaniers imposés par les États-Unis pourraient entrer en vigueur dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs auraient des conséquences de grande portée sur l'économie canadienne, notamment sur les entreprises, les chaînes d'approvisionnement, les travailleurs et le prix des marchandises;

CONSIDÉRANT QUE l'une des avenues afin d'atténuer les impacts de cette situation commerciale est l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE l'achat local permet de choisir une entreprise, un bien ou un service du Québec et du Canada et que cela a pour effet de stimuler l'économie des régions, maintenir le dynamisme des communautés, préserver des emplois et favoriser l'innovation;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur appuie :

Le conseil de la MRC et encourage les citoyens et les communautés à favoriser et promouvoir l'achat local afin de soutenir les entreprises québécoises et canadiennes;

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur appuie les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du gouvernement du Québec;

QUE la résolution soit transmise à la MRC pour appui.

Demande d'aide financière :

RÉSOLUTION 2025-03-105

Demande d'autorisation pour la Marche Myélome multiple

CONSIDÉRANT QUE le succès des quatre (4) premières éditions de la Marche Myélome multiple Canada et que l'activité sera répétée le samedi 6 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le départ sera le stationnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'emprunt de matériels est effectuée soit pour : des bacs roulants verts et bleus, trois grandes (3) tables et dix (10) chaises, des barrières de sécurité, une dizaine de cônes afin d'assurer la propreté lors de l'événement, et ce gratuitement ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'événement, un certificat d'assurances est obligatoire pour l'obtention des autorisations auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Marche Myélome multiple à se tenir le samedi 6 septembre 2025 et d'autoriser le prêt de matériels suivants : des bacs roulants verts et bleus, trois grandes (3) tables et dix (10) chaises, des barrières de sécurité, une dizaine de cônes afin d'assurer la propreté lors de l'événement, et ce gratuitement ;

RÉSOLUTION 2025-03-106

Demande de prêt de la salle Le Cœur du Fjord – Société de développement de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 11 février dernier, de la Société de développement de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sacré-Cœur désire procéder à la remise de bourses du programme « Enracine ton Avenir » qui se tiendra le jeudi 12 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sacré-Cœur souhaite tenir cet événement à la salle de Le Cœur du Fjord et sollicite le prêt de la salle ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'encourager, de rencontrer et d'échanger avec les lauréats, leurs familles, ainsi que les membres de notre communauté, votre présence serait une belle occasion de célébrer ensemble les talents à venir ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de la remise de bourses du programme « Enracine ton Avenir » le jeudi 12 juin 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que selon la Politique de location de la salle en vigueur les tarifs de la salle sont à vos frais, par conséquent une contribution équivalente à la location taxes incluses vous sera allouée.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2025-03-107

CAMP DE JOUR - ENJEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier, physique ou psychologique sont en nette croissance d'années en année;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

PAR CES MOTIFS, II EST PROPOSÉ par la conseillère M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et proposer les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;

- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 2025-03-108

Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens (nes) ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que le financement promis à la MRC de La Haute-Côte-Nord et aux municipalités locales de son territoire, à la suite du changement de région administrative, n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

PARCESMOTIFS, ILEST RÉSOLU par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

QUE le Conseil demande à la greffière de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre territoire, monsieur Yves Montigny ;

QUE le Conseil demande à la greffière de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales pour signifier son appui.

RÉSOLUTION 2025-03-109

Demande de contribution - Comité organisateur soirée Country

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 18 février dernier, du Comité organisateur soirée Country de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur soirée Country organise une soirée qui se tiendra le 26 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier sous toute forme serait très apprécié, en tant que commanditaire, vous profiterez d'une visibilité particulière lors de la soirée ;

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique pour notre village puisqu'il permettrait de réunir des personnes de différents groupes d'âge ;

CONSIDÉRANT QUE les profits seront remis à un organisme de notre village, soit la Maison des jeunes de Sacré-Cœur, si la soirée se dite une réussite et qu'elle rapporte quelques profits ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que selon la Politique de location de la salle en vigueur les tarifs de la salle soient à vos frais, ainsi que l'équipement.

RÉSOLUTION 2025-03-110

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes que la séance soit levée à 19 h 30.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire